

## RÉUNION DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vendredi 21 octobre 2022

*La séance est ouverte à 14 h 39 sous la présidence de Monsieur Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris.*

**M. OLLIER** - Je dois désigner un secrétaire de séance. Je propose Quentin GESELL.

Nous en revenons aux dispositions de droit commun sur les séances en présentiel, et, le quorum étant atteint, je pense que nous pouvons commencer notre réunion.

Je ne vais pas faire de déclaration d'ordre général au début de la séance contrairement à mes mauvaises habitudes, je les ferai à la fin car il y a un emploi du temps à respecter pour un certain nombre d'entre vous et je voudrais que l'on avance sur les délibérations. Je pense que tout le monde est d'accord.

### **A. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 1<sup>er</sup> juillet 2022**

**M. OLLIER** - Je n'ai pas reçu d'observation.

Y a-t-il des observations ? *(Il n'y en a pas).*

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

**Le procès-verbal est adopté.**

**B. Compte-rendu des délégations d'attributions du Conseil de la Métropole au Bureau et au Président en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales**

**M. OLLIER** - Je n'ai pas reçu d'observation non plus. Y en a-t-il en séance ? Il n'y en a pas.

*(Il est procédé au vote).*

**Le compte-rendu est adopté.**

Quentin GESELL va rapporter la première délibération.

**C. Délibérations**

❖ **Instances**

**1. Modification des délégations du Conseil métropolitain au Bureau et au Président**

**M. GESELL** - Merci, Monsieur le Président.

Afin de rendre plus efficient le processus décisionnel métropolitain et de fluidifier l'action des services de la Métropole, il est proposé au Conseil de modifier un certain nombre de délégations. Au sujet des finances, de décider de l'octroi de subventions aux associations et organismes d'un montant inférieur à 100 000 € dans la limite des crédits ouverts aux budgets et de l'approbation des conventions afférentes.

Dans les conventions, de prendre toute décision concernant la préparation, la signature, l'exécution et le règlement des contrats relatifs aux relations internes au secteur public d'un montant supérieur à 300 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs actes modificatifs. De conclure avec toutes les communes membres et les établissements publics territoriaux, des conventions pour la mise à disposition de personnel. De conclure les conventions, chartes et autres engagements n'emportant aucune incidence financière et d'être informés de la signature des conventions de mise à disposition des agents de la Métropole. Cela concerne le Bureau.

Enfin, les délégations au Président en matière domaniale et d'aménagement, la précision de la subdélégation du Président aux aménageurs afin de sécuriser les opérations d'aménagement. Pour les marchés publics, prendre toute décision concernant la préparation, signature, exécution et le règlement des contrats relatifs aux relations internes au secteur public d'un montant égal ou inférieur à 300 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs actes modificatifs.

Pour les actions en justice, donner délégation au Président pendant toute la durée de son mandat pour ester en public avec tout pouvoir au nom de la Métropole, ainsi qu'intenter toutes les actions en justice et à défendre les intérêts de la Métropole dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter.

Et pour terminer, pour les affaires générales, auparavant compétence dévolue au Bureau, de décider d'accorder tout mandat spécial ponctuel à un ou plusieurs membres du Conseil entraînant un déplacement pour l'accomplissement de toute mission de représentation de la Métropole du Grand Paris.

**M. OLLIER** - Merci, ceci a été vu par les présidents de groupe. Pas d'observation ? *(Il n'y en a pas).*

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**2. Actualisation du règlement intérieur de la Métropole du Grand Paris selon les dispositions de la loi 3DS pour la tenue des instances en visioconférence**

**M. CESARI** - Mes chers collègues, il s'agit d'adopter une modification du règlement intérieur pour tenir compte de la possibilité ouverte par la loi 3DS de pérenniser les réunions en visioconférence pour notre

Conseil métropolitain. Cette nouvelle disposition reste marquée par l'obligation de réunir le Conseil métropolitain de manière physique au moins une fois par semestre. Je vous propose d'acter la modification du règlement intérieur qui est modifié en l'état et qui est annexé à la délibération.

**M. OLLIER** - Merci, ceci a été vu par les présidents de groupe. Pas d'observation ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix.

(*Il est procédé au vote*).

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### ❖ Solidarité internationale

### **3. Attribution d'une subvention d'investissement à la Ville de Kiev pour la réalisation d'une passerelle au-dessus du Dniepr**

**M. COURTOIS** - Monsieur le Président, il s'agit d'attribuer une subvention d'investissement à la Ville de Kiev. Je rappellerai un certain nombre d'étapes dans nos relations avec la ville de Kiev car, depuis cinq ans, la Ville de Kiev et la Métropole ont entamé une collaboration traduite dès 2018 dans un *memorandum* d'entente. À l'invitation de Vitaly Klitschko, le maire de Kiev, et vous, Monsieur le Président, avez signé le 20 juillet 2022 à l'Hôtel de Ville de Kiev un nouveau programme de coopération en présence d'Étienne de Poncins, ambassadeur de France en Ukraine et Geoffroy Boulard, vice-Président délégué à la communication et l'innovation.

Ce programme comportait trois axes : le soutien financier et matériel dans lequel s'inscrit la première aide d'urgence de 500 000 € votée en avril, la participation à la reconstruction et le développement économique, numérique et l'innovation. C'est dans le cadre de la participation à la reconstruction qu'une subvention de 500 000 € est proposée.

**M. OLLIER** - Je répète l'impression que nous avons eue sur place dans les petites villes que nous avons visitées. C'était effroyablement difficile à supporter. M. Klitschko, le maire de Kiev, devait être là le jour de la réunion de notre Bureau. C'était le jour ou le lendemain où les Russes ont repris les bombardements sur Kiev ; il avait donc annulé sa visite. Il était également prévu une visite à l'Hôtel de Ville de Paris avec Anne HIDALGO.

Monsieur DECHY souhaite prendre la parole.

**M. DECHY** - Merci, Monsieur le Président. Le 24 février dernier, il y aura tout juste huit mois dans deux jours, prenant prétexte d'une illusoire menace de l'OTAN sur la Russie et contre toute attente, le Président russe Vladimir Poutine décidait de faire intervenir les troupes russes et d'envahir l'Ukraine semant consternation et indignation en Ukraine et dans beaucoup d'États membres de la communauté internationale. Depuis, aux nombreuses victimes civiles innocentes bombardées par la Russie, aux infrastructures civiles détruites, sont venues s'ajouter les déportations d'enfants ukrainiens vers la Russie. Un pas de plus a été franchi dans l'ignominie et cela doit renforcer l'exigence de solidarité avec les Ukrainiennes et Ukrainiens.

Après huit mois de guerre acharnée, rappelons-le à celles et ceux qui peuvent encore en douter - pas dans notre assemblée, je le suppose, mais ailleurs : dans cette guerre, il y a un agresseur, la Russie du Président Poutine et un agressé, l'Ukraine. C'est donc avec une grande satisfaction que nous avons suivi au groupe écologiste, tant la décision de lier convention avec la Ville de Kiev que votre déplacement, Monsieur le Président, dans la capitale ukrainienne en juillet dernier. Nous voterons, bien entendu, cette délibération pour une subvention d'investissement de 500 000 € permettant à la Ville de Kiev de poursuivre, malgré la guerre, son plan de développement des mobilités douces par la construction d'une passerelle sur le Dniepr, reliant deux quartiers de la ville.

Pour conclure, avec quelques autres élus d'Ile-de-France, nous participons régulièrement depuis huit mois aux rassemblements et marches organisés tous les mercredis et samedis par l'Union des Ukrainiens de France à Paris toutes sensibilités confondues. Nous continuerons à le faire jusqu'à la fin de l'agression russe

en Ukraine, et je vous invite, chers collègues, à nous rejoindre afin de marquer plus encore notre solidarité et soutien avec le peuple ukrainien.

**M. OLLIER** - Merci, je vous félicite pour votre engagement. Merci pour votre soutien. Pas d'autres interventions ? *(Il n'y en a pas).*

On a choisi la passerelle sur place. Vitaly nous a proposé tout un catalogue d'investissements très ambitieux et avec Geoffroy et Eric, nous avons pensé que la passerelle était le meilleur symbole pour illustrer la présence de la Métropole à Kiev.

S'il n'y a pas d'autres intervenants, je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

**Je donne la parole à Ludovic TORO.**

#### ❖ Partenariats stratégiques

#### **4. Approbation de la convention de financement entre l'association Hôpital Foch de Suresnes et la Métropole du Grand Paris**

**M. TORO** - Ils ont acheté un terrain, ils veulent agrandir leur hôpital en sachant que 2 500 patients par an sont transférés dans d'autres endroits. La somme globale s'élève à 50 M€ avec une participation à hauteur de 7 M€ de l'ARS, 3 M€ du Département et la MGP propose 2 M€ pour aider.

Il faut donner de la santé à la santé. Tous les hôpitaux sont dans un état catastrophique. Vous le savez très bien, la région Île-de-France est le premier désert médical de France, on a multiplié par deux les zones d'intervention prioritaire dans vos villes au niveau de la santé, et dans les cinq années qui vont venir, vous allez perdre encore 50 % de l'offre de soins en ville. De ce fait, les patients, les citoyens iront à l'hôpital. Il est donc urgent de donner plus d'armes aux hôpitaux. C'est pourquoi je vous demande d'approuver cette dotation de 2 M€, sachant qu'elle a recueilli un avis favorable de la commission santé.

**M. OLLIER** - Nous travaillons sur les déserts médicaux de la Métropole car bon nombre de villes sont concernées. J'espère que cela se fera assez rapidement, nous allons vous proposer des idées pour essayer d'apporter un soutien dans les villes se trouvant en situation de désert médical. Ce n'est pas une compétence directe de la Métropole mais je souhaite que l'on investisse cette compétence. Si on ne le fait pas, c'est compliqué. Si l'on peut faire un travail commun avec la Région, ce sera encore plus efficace pour les villes concernées.

Monsieur LECLERC demande la parole.

**M. LECLERC** - Merci, Monsieur le Président. Notre groupe votera pour cette délibération, en soulevant un petit problème. Au regard de l'état de l'hôpital public en général, ce qui se justifie pour l'hôpital Foch serait valable pour tous les hôpitaux publics de la Métropole et à raison de 2 M€ par hôpital, cela va faire quelques chiffres. Or, nous doutons de la pertinence de la dispersion des moyens de la Métropole sur tous les sujets et compétences. Nous ne le souhaitons pas par principe, et encore moins dans ces périodes où les communes vont connaître de graves difficultés financières avec le choc de l'inflation, le choc du coût des énergies, l'augmentation du coût des travaux publics et des constructions. Nos communes vont être en difficulté pour assumer leurs compétences quand le gouvernement refusera de prendre en compte cette réalité au bon niveau. La Métropole doit donc cibler ses aides sur ses compétences et pour aider les communes à travailler contre les ruptures territoriales et mettre en œuvre une rupture écologique indispensable dans les politiques publiques. Merci de votre attention.

**M. OLLIER** - Merci de voter cette délibération. La réflexion est légitime, je la comprends très bien.

**M. TORO** - Vous avez totalement raison, on peut se demander pourquoi 2 M€ là et pas dans les autres. Vous l'avez bien ciblé : quand l'État ne bouge pas, il faut bien que les collectivités et mairies bougent. Le problème est que nous sommes tous confrontés à cela. Il n'y aura pas plus d'argent pour les hôpitaux et ce que je vois passer comme propositions pour la médecine générale à l'Assemblée me fait rire. Ajouter une année aux médecins généralistes qui auront 30 ans alors qu'ils ont déjà une famille et des enfants, les faire aller autre part est une stupidité. Cela n'encouragera pas du tout à faire venir les médecins généralistes. Ce n'est pas de cette manière qu'il faut travailler. Il n'y aura plus de médecine générale, je vous rappelle que 75 % des médecins généralistes veulent être salariés et faire 35 heures. Cela remet totalement en question la médecine de ville. Tous les hôpitaux souffrent et tous les soignants passent par l'hôpital. Tant que l'hôpital ne sera pas remis à flot, on ne pourra pas répondre aux problèmes de la médecine de ville.

**M. OLLIER** - Relation de cause à effet. Merci de ce débat tout à fait intéressant. Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **5. Protocole de partenariat avec la SNCF**

**M. CESARI** - C'est un rapport qui n'a aucune incidence financière, il s'agit de passer un protocole avec la SNCF. C'est la conséquence de diverses rencontres et actions menées ensemble. La dernière étant le rendez-vous ayant eu lieu entre les présidents de la Métropole et de la SNCF en avril. Nous sommes convenus de renforcer les actions engagées avec la SNCF et initier de nouveaux partenariats pour trouver des complémentarités aux actions que nous portons chacun. Nous souhaitons chacun renforcer et conforter notre action publique.

**M. OLLIER** - C'est une bonne convention.

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

C'est Daniel-Georges COURTOIS qui rapporte la prochaine délibération.

## **6. Approbation de la convention cadre de coopération stratégique entre la Métropole du Grand Paris et le Département de la Seine-Saint-Denis**

**M. COURTOIS** - C'est une convention extrêmement importante car la Métropole du Grand Paris souhaite renforcer la coopération avec les départements franciliens afin de pouvoir répondre pleinement et de manière coordonnée aux grands défis des politiques publiques des territoires urbains et périurbains. C'est ainsi que la Métropole et le Département de la Seine-Saint-Denis souhaitent s'appuyer sur leurs partenariats pour réduire les déséquilibres est/ouest et les fractures internes touchant le territoire métropolitain. Les deux collectivités ont identifié plusieurs grands axes de coopération : la résilience territoriale, l'environnement et le cadre de vie, l'attractivité du territoire et le développement culturel, les actions en faveur du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Cette convention est prévue pour une durée de trois ans, renouvelable et modifiable par simple avenant. Elle fera l'objet d'un suivi régulier et évidemment, d'une évaluation annuelle. D'ores et déjà, les parties sont convenues de travailler en priorité sur les sujets suivants dans la foulée de la signature de la convention : la pratique du vélo, le développement des cours oasis dans les collèges et la rédaction d'un projet alimentaire territorial. Avant de conclure, c'est la première convention avec un département francilien mais des discussions sont en cours et nous espérons aboutir à d'autres signatures avec des départements. Au-delà des départements, nous initions aussi sous l'autorité du Président des coopérations avec les EPCI limitrophes. C'est important, cela complète bien la coopération entre la Métropole et les territoires à proximité.

**M. OLLIER**- Nous avons rendez-vous le 27 octobre prochain avec Olivier CAPITANO pour mettre en place la même convention avec le Val-de-Marne. Dans la foulée, nous ferons la même chose avec les Hauts-de-Seine.

Y a-t-il des questions ?

**M. GUIRAUD** - Une information, le texte de la convention cadre a été soumis ce matin à la séance plénière du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et a été adopté à l'unanimité.

**M. OLLIER** - Merci de cette bonne information. J'espère que le parallélisme des formes va permettre de l'adopter ici aussi à l'unanimité.

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

C'est Philippe ou Alexandra qui présentera la prochaine délibération.

## ❖ Finances

### 7. Ajustement des autorisations de programme

**M. LAURENT** - Je propose de laisser la parole à Alexandra CORDEBARD pour ce dossier, et je rapporterai sur la décision modificative.

**Mme CORDEBARD** - Bonjour. Monsieur le Président et mes chers collègues, il ne s'agit pas de vous détailler les ajustements des autorisations de programme. Le volume de ces autorisations de programmes atteint 776,1 M€ en dépenses, 231,6 M€ en recettes, soit un solde net d'engagement pluriannuel à hauteur de 544,4 M€ correspondant à une augmentation de 13,6 % par rapport au volume d'autorisations de programmes voté par cette assemblée en avril 2022.

Cela tient principalement à quelques actions d'ampleur, je vais en citer quatre :

- le soutien à la construction du centre aquatique de Marville à Saint-Denis pour 2,3 M€ ;
- le renforcement du dispositif « Métropole roule propre » pour 2 M€ ;
- le soutien dont nous venons de parler à la construction d'un nouveau bâtiment hospitalier par l'hôpital Foch à Suresnes pour 2 M€ ;
- le renforcement des crédits de travaux pour le nouveau siège en lien avec l'ajout d'un étage supplémentaire pour 3,1 M€.

Les crédits de paiements atteignent 237,5 M€ en dépenses, 78,6 M€, avec un solde net de dépenses pour l'année de 158,9 M€ correspondant à une augmentation de 5,4 M€ par rapport au volume net des crédits de paiement votés en avril 2022 par cette même assemblée et pour ne pas vous endormir, je m'arrêterai là.

**M. OLLIER** - Merci, Alexandra.

Gilles CARREZ, Président de la commission de finances, indique qu'elle a donné un avis favorable à l'unanimité. S'il n'y a pas de question, je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### 8. Adoption de la décision modificative n°1 pour 2022

**M. LAURENT** - Nous avons enregistré une bonne surprise : la baisse de la recette de cotisation sur la valeur ajoutée sur les entreprises, qui existait encore en 2022, a été inférieure à ce qui avait été initialement prévu.

Nous avons intégré dans le budget primitif une baisse de 50,3 M€ ; en réalité, elle n'a été que de 26,6 M€. Cela nous permet une augmentation des recettes de fonctionnement à ce titre de 23,7 M€.

Quelques autres ajustements sur d'autres taxes : une diminution de la taxe sur les surfaces commerciales de 2,1 M€, une diminution des dotations d'équilibre de 1,3 M€ et une diminution de la dotation de la compensation de la part salaire de 0,3 M€. Et quelques ajustements à la marge. Ceci nous permet d'avoir au total une augmentation de nos recettes de fonctionnement de 20,3 M€.

Nous proposons d'utiliser ces recettes de fonctionnement supplémentaires par une augmentation très légère des dépenses de fonctionnement à hauteur de 3 M€, donc quelques dépenses de fonctionnement de la structure et surtout des dépenses d'intervention de 2 M€ supplémentaires avec l'accélération de la mise en œuvre d'un certain nombre de politiques, notamment dans le cadre de l'Olympiade culturelle et de la Coupe du monde de rugby, également l'aide d'urgence apportée à Kiev décidée en juillet 2022 mais pas budgétée au budget primitif.

Cela nous permet d'avoir un autofinancement supplémentaire de 17,3 M€ que nous vous proposons d'utiliser en ajustant quelques crédits de paiement, d'abord sur l'opération « Prisme à Bobigny pour 3 M€, sur le dispositif « Métropole roule propre » pour 2 M€, et sur l'entrée au capital de la société d'économie mixte Sequano et de la création de la société publique locale Sequano pour 1,6 M€.

Ensuite, la diminution de la ligne d'emprunt. 12,4 M€ étaient inscrits au budget primitif ; nous proposons de les ramener à 9 M€. Il y a quelques ajustements en dépenses et en recettes, et au total, cette DM permet de générer un excédent de 8,5 M€ dont nous sommes certains que nous aurons besoin en fonction des prévisions très incertaines de 2023 tant en recettes qu'en dépenses. Chacun a bien suivi les épisodes de la suppression de la CVAE, également de l'évolution du circuit financier métropolitain, ainsi que la baisse de dotations et les dépenses supplémentaires en matière d'énergies et de surcoût de travaux dont la Métropole assure la maîtrise d'ouvrage.

Cette décision modificative est évidemment positive. Il n'en reste pas moins que vu les incertitudes à venir, nous sommes attentifs à ce qui va se passer dans la deuxième partie de la loi de finances pour 2023, les amendements éventuellement retenus dans la probable passation au 49.3 de cette deuxième partie dans quelques jours, le 28 octobre.

**M. OLLIER** - Merci, y a-t-il des questions ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix.

(*Il est procédé au vote*).

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Hervé GICQUEL rapportera la délibération n°9.

#### ❖ Aménagement

### 9. Cité de la Gastronomie Paris-Rungis – Déclaration d'intérêt métropolitain

**M. GICQUEL** - Monsieur le Président, il s'agit en effet de la convention de financement passé entre le syndicat mixte de la Cité de la Gastronomie et la Métropole du Grand Paris. Le site de Paris-Rungis a été retenu par l'État en 2013 pour accueillir l'une des quatre Cités de la Gastronomie sur notre territoire national et soutenir ainsi l'inscription au patrimoine mondial et matériel de l'humanité du repas gastronomique des Français. Le projet de la Cité de la Gastronomie de Rungis se situe sur les communes de Chevilly-Larue et Rungis, à la porte du marché d'intérêt national de Rungis (MIN). C'est un lieu culturel, créatif et convivial. C'est pourquoi la Métropole du Grand Paris a souhaité s'y associer dans la mesure où le syndicat mixte est donc amené à acquérir un certain nombre de foncier pour porter cette opération. Non seulement il acquiert les terrains, mais il s'agit également de procéder au désamiantage et à la démolition de bâtiments restant sur le terrain, ainsi que procéder à la dépollution des sols. Une fois la remise en état du terrain effectuée, il sera transféré au concessionnaire pour un contrat de concession sous forme de délégation du service public et le lauréat sera connu début décembre prochain. Le coût total de cette opération est évalué à 11,7 M€. Cette

convention de financement conduit donc la Métropole à une participation de 2 M€ et par là-même à la finalisation qui fait suite à l'adhésion de la Métropole à ce syndicat mixte, adhésion qui s'était déroulée en avril 2019.

Voilà, Monsieur le Président, l'objet de la présente délibération.

**M. OLLIER** - Une intervention d'Émile MEUNIER du groupe écologiste.

**M. MEUNIER** - Merci, Monsieur le Président. Le groupe des écologistes sera très attentif sur ce dossier pour plusieurs raisons. Le premier point est l'aspect durable de cette gastronomie. Nous sommes très attachés au circuit court, à l'alimentation bio, aux synergies avec Rungis sur des produits locaux, et nous espérons que les lauréats sauront en tenir compte dans leur projet. La Cité de la Gastronomie est sur 7 000 mètres carrés, mais c'est en réalité un quartier plus vaste de 40 000 mètres carrés qui sera construit à côté. Nous serons attentifs à la programmation. Nous souhaitons que ce soit en lien avec la Cité de la Gastronomie et les besoins du territoire.

Enfin, 2 M€, c'est une somme importante, a fortiori en temps de crise. Nous avons également une lettre d'engagement de la Métropole de 6 M€ sur un projet total de 25 M€. Étant donné que c'est une compétence de rayonnement de la Métropole, c'est une compétence métropolitaine mais chaque euro compte, et nous voulons être certains que ce sera employé sur le cœur des missions de la Métropole. Ce sera une abstention de vigilance et de travail pour ce dossier.

**M. OLLIER** - Merci de votre intervention. Cela fait trois, quatre ans, que nous travaillons sur ce dossier, cela vient de loin, cela a été très réfléchi. Tout que vous avez dit, cher collègue, entre dans le cadre des perspectives du dossier. Nous serons très vigilants à ce que ces objectifs soient atteints car faire une Cité de la Gastronomie correspond exactement à ce que vous avez dit sur la qualité des produits, les circuits courts.

**Mme DAUMIN** - Bonjour à tous, je voulais prendre la parole en tant que Présidente de ce syndicat mixte pour vous dire notre enthousiasme au sein de ce tour de table très pluraliste et diversifié dans sa composition car ce syndicat mixte associe les communes, le Département, le Conseil régional, la Métropole, l'EPT et la Ville de Paris dans une vraie collaboration autour d'un beau projet, dont l'ambition réaffirme comme l'une des composantes centrales la dimension de durabilité. Comment imaginer l'alimentation et ses circuits, ses filières d'approvisionnement et de production dans le monde de demain selon un prisme de durabilité. L'idée est d'imaginer la gastronomie pour demain, plus responsable et durable tout en gardant la dimension conviviale, festive, collective. Comment réinventer la gastronomie en conservant ces fondamentaux.

Ce projet porte également dans son exigence architecturale et paysagère une dimension environnementale forte. C'est dans le cahier des charges et l'ensemble des candidats y ont veillé car c'est un des critères forts de l'appel d'offres.

Le comité syndical qui devra choisir le lauréat se réunit le 29 novembre prochain. Vous êtes tous conviés à la soirée du 6 décembre au pavillon Baltard à Nogent qui verra l'annonce officielle du lauréat. Je souhaite vous y voir nombreux, et les uns et les autres qui pouvez avoir des inquiétudes sur ce projet pourront voir combien il répond à ces exigences environnementales et au rayonnement de la Métropole sur le plan local, national et international. Cette délibération vise à porter l'intérêt métropolitain sur la part d'acquisition foncière et bientôt, nous verrons une nouvelle délibération portant sur la participation de la Métropole sur le projet en lui-même.

**M. OLLIER** - Merci, Madame la Présidente. Y a-t-il des questions ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

**La délibération est adoptée avec l'abstention du groupe écologiste.**

**NPPV: 1 (Manuel AESCHLIMANN)**

## **10. Franchissement entre Épinay-sur-Seine et l'Île-Saint-Denis – Déclaration d'intérêt métropolitain**

**M. GICQUEL** - Il s'agit d'un projet de franchissement dans le cadre des interventions de la MGP au titre des équipements structurants. Ce franchissement consiste en la réalisation d'une passerelle mixte piétons/cycles pour franchir la Seine et permettre de relier le centre-ville d'Épinay-sur-Seine aux berges de la Seine et au parc départemental de l'Île-Saint-Denis.

Le projet contribue non seulement à la résorption de la coupure urbaine que représente la Seine à travers la connexion des réseaux de mobilité active, mais aussi à l'amélioration des continuités cyclables sur les berges et naturellement le franchissement en tant que tel. Il permettra aux habitants de bénéficier de l'héritage de ce même équipement et des aménagements conçus sur l'Île-Saint-Denis dans le cadre des JO 2024. Ce projet s'insérant dans les enjeux de mobilité identifiés au titre du projet partenarial d'aménagement (PPA) de Villeneuve-la-Garenne, la Métropole prévoit de s'associer aux signataires et partenaires du PPA autour des premiers résultats des études de mobilité en cours. L'opération atteint un coût global de 16 M€ et la participation de la Métropole à cet égard est estimée à 36,5 %, environ 6 M€. La commission aménagement a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Voici l'objet de la délibération.

**M. OLLIER** - Des questions sur cette passerelle ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**NPPV: 1 (Manuel AESCHLIMANN)**

## **11. Convention de partenariat avec EKOPOLIS**

**M. BENISTI** - C'est un renouvellement de convention. Nous travaillons très bien avec l'association Ekopolis car elle a le mérite à travers ses membres de pouvoir ouvrir des débats sur l'ensemble des projets « Inventons la Métropole » et l'ensemble des projets d'opération et d'intérêt métropolitains. Je pense que comme les membres sont, à tous les niveaux des grandes institutions, orientées sur le développement durable, nous arrivons à avancer. C'est un partenaire important et indispensable à l'avancée de l'ensemble de nos projets. Ils accompagnent pour le développement des programmes de rénovation de bâtiments publics, pour l'organisation d'ateliers de partage de bonnes pratiques qui illustrent les champs d'application des prescriptions de notre SCOP et l'ensemble de nos différents projets dans des démarches de labellisation aux bâtiments durables franciliens.

**M. OLLIER** - Merci pour le travail réalisé dans ce domaine. Jacques-Alain BENISTI, Jacques BAUDRIER et Sébastien DULERMO, vous ne pouvez pas prendre part au vote ni au débat.

Pas de question, je peux mettre aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**NPPV : 4 (Jacques BAUDRIER, Jacques-Alain BENISTI, Sébastien DULERMO représenté par Marie-Pierre LIMOGE, et Manuel AESCHLIMANN)**

## **12. Centre aquatique olympique et son franchissement – Adoption de la charte d'éthique commune à la Solidéo, Paris 2024 et aux maîtres d'ouvrage**

**M. GESELL** - Merci, Monsieur le Président. Je précise qu'il n'y a aucune incidence financière. Composée de 12 articles, la charte rappelle les règles de base s'appliquant à Solidéo, Paris 2024 et aux maîtres d'ouvrage dont fait partie la Métropole du Grand Paris. Ces principes généraux visent à garantir le respect de la dignité humaine et refuser toute forme de discrimination, à définir des règles de comportements des agents, salariés et membres de chaque signataire. Cette charte implique de désigner un déontologue référent au niveau de chaque maître d'ouvrage pour chaque agent ou salarié ou membre de signataires qui s'interrogeraient sur les modalités d'application de la charte. Cette charte a été adoptée à l'unanimité par Paris 2024 et Solidéo lors de leurs conseils d'administration respectifs de juillet dernier. Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission aménagement.

**M. OLLIER** - Merci beaucoup.

Hier, nous étions au conseil d'administration de Paris 2024. Certains ont fait des compliments, et j'en suis heureux, à la Métropole pour la construction du centre olympique aquatique. Je vous invite à tourner la tête quand vous passez vers le Stade de France, vous verrez la charpente qui commence à sortir du bâtiment qui est magnifique. Amélie OUDEA-CASTERA, ministre des Sports, vient visiter notre centre jeudi 27 après-midi. On chemine vers quelque chose qui est tout à fait à l'honneur de la Métropole.

M. BONNET-OULALDJ souhaite prendre la parole.

**M. BONNET-OULALDJ** - On votera cette délibération, c'est une très bonne chose. Les questions éthiques et déontologiques sont très attendues de l'opinion publique. On le voit sur tous les grands événements internationaux. Ce sont des questions centrales. L'actualité de la Coupe du monde au Qatar fait une piqûre de rappel sur l'exemplarité que l'on veut mettre en place avec les Jeux olympiques de Paris. Cette charte va dans le bon sens.

En revanche, j'ai une préoccupation, il n'est pas mentionné dans cette charte l'aspect social qui a été signé par le COJO et la Solidéo sur la question des droits des travailleurs. Nous avons interrogé dernièrement Nicolas FERRAND de la Solidéo qui est également préoccupé. Il y a eu des problèmes de travailleurs illégaux, travail dissimulé, formes d'esclavagisme, sous-traitance en cascade sur le village olympique. Nicolas FERRAND nous dit que l'on va finir le gros œuvre et passer au second œuvre où il y aura encore plus d'entreprises. Aujourd'hui, Solidéo coordonne 32 maîtres d'ouvrage sur toute la France. Si l'on multiplie le nombre d'entreprises avec une sous-traitance en cascade, évidemment il y a derrière ce risque de travail dissimulé mais aussi d'accidents et de morts au travail. J'y suis très attentif, et je pense qu'il faut que cela se reflète dans nos chartes, notamment celle-là. Il faut que l'on soit attentif au respect du droit du travail, à la limitation de la sous-traitance (le mieux est qu'il y ait seulement deux niveaux de sous-traitance) et avoir une coordination avec l'inspection du travail. Au village olympique, suite aux problèmes rencontrés, il y a eu la mise en place d'un dispositif avec la direction du travail, la préfecture du Département pour avoir des contrôles et que les représentants du personnel puissent intervenir sur les chantiers. Nous voterons donc cette délibération mais il faut que nous restions attentifs à la manière dont se déroule le travail.

**M. OLLIER** - À chaque conseil d'administration, ces problèmes sont évoqués et les représentants des syndicats sont présents. Les discussions ont lieu de manière tout à fait régulière. Nous serons vigilants. Ce n'est pas nous qui avons rédigé cette charte ; nous nous contentons de vous proposer de l'adopter. Je transmettrai vos observations à Tony ESTANGUET et à l'équipe de JO 2024. Ces préoccupations sont très importantes.

D'autres questions ? (*Il n'y en a pas*).

Je sou mets au vote.

(*Il est procédé au vote*).

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

NPPV : 2 (François-Marie DIDIER et Manuel AESCHLIMANN)

**13. Opération d'intérêt métropolitain (OIM) de Noisy Pôle Gare – Approbation du bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Noisy Pôle Gare**

**M. BENISTI** - Une des six opérations d'intérêt métropolitain à Noisy-le-Grand sur le pôle de la future gare du Grand Paris. Comme dans toutes les opérations que nous menons, une étape importante est l'établissement de la concertation. Cette délibération acte la concertation et parle évidemment des différentes attentes et remarques que la population a pu remonter, telles que la végétalisation des espaces, la préservation de l'existant, l'augmentation et la diversification de l'offre commerciale, le renforcement de l'intermodalité (ce qui est le cas spécifiquement sur cette OIM), conserver voire renforcer le stationnement et simplement une inquiétude concernant la hauteur et densité des nouveaux bâtiments. Dans l'est parisien, il n'y a pas tellement de bâtiments très hauts. Dans tous les rapports que l'on peut voir dans les commissions d'environnement et au niveau de l'Assemblée nationale, il est rappelé qu'il vaut mieux construire en hauteur pour dégager plus de végétalisation au sol ; ce sera totalement respecté dans cette OIM. On a un projet d'étendre cette OIM au projet du pôle image de Brie et du grand projet « Inventons la Métropole – Marne Europe » et en allant sur le quartier de Champigny des Simonettes pour faire un pôle très important de développement économique dans l'est parisien, enfin ! Et je sais que c'est cher à vous, Président, de voir enfin rééquilibrer l'est par rapport à l'ouest.

**M. OLLIER** - Nous travaillons tous à cet objectif.

**Mme MARSIGNY** - Remercier la Métropole de son soutien très actif sur ce projet. Je voudrais simplement dire et rassurer M. BENISTI, il n'est pas question que l'on fasse des immeubles très hauts car les PLU limitent les hauteurs de manière assez importante car on ne doit pas dépasser les huit étages si on fait des bureaux et moins si c'est du logement ; *a priori* on devrait s'en sortir. On est à la lisière de la Seine-et-Marne, on est aussi avec la gare qui sera peut-être la deuxième gare la plus importante du Grand Paris, avec un nombre de voyageurs très importants. On a de multiples problèmes à résoudre, notamment la question des parkings, du déplacement des voix et un certain nombre d'autres problèmes. Monsieur le Président, je sais que vous êtes très attentif avec moi à ce projet, j'espère qu'il verra le jour rapidement en 2025 et 2030 pour la ligne 16, ou 2028 peut-être.

**M. OLLIER** - Merci. Je rappelle que Mme la Présidente MARSIGNY, M. BENISTI et M. DOUSSET ne peuvent prendre part ni au débat ni au vote. C'est une très belle opération dont je suis très fier.

Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Je sou mets au vote.

(*Il est procédé au vote*).

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**NPPV : 4 (Brigitte MARSIGNY, Jacques-Alain BENISTI, Didier DOUSSET représenté par Jean-Christophe FROMANTIN, Manuel AESCHLIMANN)**

❖ **Habitat**

**14. Résorption de l'habitat insalubre d'intérêt métropolitain – Mandat à la SOREQA en vue d'une étude pré-opérationnelle**

**M. CAHENZLI** - Bonjour. Chers collègues, il s'agit d'une convention d'étude pré-opérationnelle pour définir l'intérêt métropolitain d'une potentielle opération de résorption d'habitat insalubre (RHI). Est Ensemble conjointement avec les communes de son territoire a identifié des adresses pouvant faire l'objet d'une résorption de l'habitat insalubre reconnue d'intérêt métropolitain et a sollicité la Métropole au titre de sa compétence pour la mise en œuvre d'une étude de recyclage foncier sur des immeubles ou sites susceptibles

d'être frappés totalement ou partiellement d'une interdiction définitive d'habiter. Six sites ont été proposés sur les territoires de Bobigny, Montreuil et Romainville.

Il est donc proposé de désigner la SOREQA comme mandataire de l'étude qui devra définir les dispositifs de traitement adéquat à chaque site. La durée de l'étude est estimée à six mois à partir de la modification de la convention, une phase opérationnelle de six mois supplémentaire nécessaire au cas de RHI avérée et la présentation des dossiers à la CNLHI. La commission habitat logement réunie le 29 septembre présidée par Patrick JARRY en ma présence, celle de M. DALLIER, Mme DEROUARD, Mme KONE, et M. LEPRETRE, a émis un avis favorable à l'unanimité.

**M. OLLIER** - Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Je sou mets au vote.

(*Il est procédé au vote*).

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**NPPV : 1 (Manuel AESCHLIMANN)**

Daniel rapportera la délibération n°15.

#### ❖ Transition écologique et énergétique

##### **15. Création de la SCIC « Coopération Carbone Paris et Métropole du Grand Paris »**

**M. GUIRAUD** - C'est la création officielle de la coopérative dont il est question si l'assemblée en juge ainsi, de même que le Conseil de Paris qui va avoir à connaître prochainement de cette création. Cela fait bientôt quatre ans depuis les travaux de première configuration que l'on travaille sur ce sujet qui avance bien. Je rappelle qu'autant nous devons faire converger tous les efforts vers l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES), autant il y a une part incompressible, ou supposée incompressible, qu'il convient de compenser. Je précise que cela ne dispense pas des efforts pour réduire autant que faire se peut les émissions de GES.

Dans le cadre de la coopérative, on a choisi une structure juridique de société coopérative d'intérêt collectif qui permet de façon souple et efficace de fédérer les acteurs sur un projet commun, l'atteinte de la neutralité carbone du territoire, le plus tôt sera le mieux. C'est une gouvernance partagée où les associés sont répartis en six collèges (investisseurs, salariés, usagers, collectivités territoriales associées, collectivités territoriales référentes, à savoir la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris, et enfin un collège d'experts chercheurs et d'associations bénévoles). Actuellement, il y a 38 sociétaires issus de différents secteurs : l'énergie, l'aménagement, la banque, l'eau, l'habitat, la recherche, la biodiversité, la forêt, l'agriculture. Ils ont été réunis il y a moins d'un mois, c'est en train de prendre corps de façon tout à fait satisfaisante.

Je rappelle également pour mémoire que la mobilisation financière se fait par le label bas carbone, les certificats économie énergie et les financements participatifs. La part de la Métropole du Grand Paris se monte à 200 000 € (2 000 parts à 100 €), environ 16 % du capital social qui se monte à 1,2 M€ ou 1,25 M€.

Il est proposé de délibérer. C'est un beau projet, qui avance de façon tout à fait satisfaisante.

**M. OLLIER** - J'ai des demandes de parole.

**Mme KONE** - Merci, Monsieur le Président. Au nom du groupe Écologiste, Social et Citoyen, je souhaite saluer la création de la coopérative carbone, un outil inédit et indispensable de financement de projets qui contribueront à la neutralité carbone sur le territoire métropolitain. Je rappelle que la neutralité carbone d'ici 2050 fait partie des engagements de notre plan climat métropolitain ainsi que parisien, en faisant travailler ensemble partenaires publics et privés, associatifs et citoyens.

Permettez-moi de m'attarder sur deux activités au cœur de ce nouvel opérateur : la compensation et le financement participatif. Concernant la compensation, notamment à travers le mécanisme de séquestration du carbone, je veux préciser qu'il s'agit d'un dispositif complémentaire qui devra être spécifiquement dédié

à la compensation de nos émissions résiduelles, et uniquement celles-ci. Nous devons rester attentifs afin qu'il ne nous détourne pas de notre objectif premier, réduire nos émissions de gaz à effets de serre en matière de transports, énergies et finances car la compensation ne saurait devenir un levier d'inaction climatique. Concernant le financement participatif, je veux saluer l'intégration d'un outil permettant aux citoyennes et citoyens de choisir et d'investir dans des projets de développement d'énergies renouvelables sur le territoire, contribuant ainsi à la transition écologique à une échelle locale. Les écologistes parisiens y ont, par ailleurs, largement contribué car cette proposition était l'objet de la niche, c'est-à-dire de la délibération de notre groupe présentée à Paris lors du Conseil d'avril 2021.

Au-delà des différents leviers, la structuration territoriale de la coopérative est idéale pour mobiliser de nouveaux financements au service de la transition du territoire car territorialiser l'investissement des entreprises et des institutions, ainsi que l'épargne des citoyens, c'est financer des projets en circuit court avec la garantie d'une meilleure connaissance des besoins et des écosystèmes présents sur le territoire. Par ailleurs, une grande vigilance sera de mise pour identifier et sélectionner les projets pour lesquels la coopérative fera de l'intermédiation financière. Il n'est évidemment pas question de financer du *greenwashing* mais sur ce point, nous sommes tous d'accord.

J'en profite pour remercier Dan LERT et Paul SIMONDON, adjoints à la Mairie de Paris, ainsi que leurs cabinets qui ont largement travaillé et se sont engagés sur ce sujet. Je salue Messieurs GUIRAUD et LECOQ qui représenteront la Métropole du Grand Paris au sein de la SCIC. Pour finir, je veux rappeler que notre satisfaction est de savoir que tout le monde s'est accordé sur la nécessité de voir un élu écologiste au sein de cette SCIC, et je suis certaine que nous nous accorderons sur ce sujet au niveau parisien. Je vous remercie.

**M. OLLIER** - Pour les désignations, on verra en fin de séance. Vous avez d'autant plus raison que sur la géothermie à Rueil, on lance un financement participatif tout à fait dans l'axe de ces réflexions utiles à l'intérêt général.

Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Je sou mets aux voix.

(*Il est procédé au vote*).

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**NPPV : 1 (François-Marie DIDIER)**

## **16. Plan Climat Air Energie métropolitain – Adoption de l'évaluation à mi-parcours, engagement dans la labellisation Climat Air Energie et au sein de la convention des maires pour le climat**

**M. GUIRAUD** - Trois pour le prix de deux, car nous allons voter trois délibérations à travers ce que je présente. Il s'agit de l'évaluation à mi-parcours du plan Climat Air Energie métropolitain ainsi que le plan Air renforcé, qui est une étude d'impact avec Airparif. Je pense qu'il est intéressant de mettre en parallèle les deux documents car cela montre les non-avancées ou les avancées. Une grande leçon du PCEM est que beaucoup a été fait mais beaucoup reste à faire. Deuxièmement, l'adoption de l'engagement dans le processus de labellisation Climat Air Energie selon les critères fixés par l'ADEME, et enfin l'engagement au sein de la convention des maires pour le climat par le Président de la Métropole.

On a adopté en novembre 2018 le plan Climat Air Energie. Je vous demande de bien vouloir vous reporter au bilan des deux documents. Beaucoup d'actions ont été entreprises, fédérant beaucoup d'acteurs autour des propositions de ce PCAEM. Il y a des résultats, une feuille de route qui colle avec les préconisations de la COP 2021 et de l'accord de Paris.

Au-delà de la décision que l'on va prendre, il a une valeur de *vadémécum* assez intéressante car c'est une synthèse suffisamment courte pour qu'on puisse lire de la première à la dernière page et qui précise bien tout ce qui a été fait et reste à faire.

Voilà ce que je voulais dire sur les trois en une délibérations qui sont proposées.

**M. OLLIER** – Nous allons nous attacher à ce qui n'est pas encore fait, et nous mettre au travail pour le faire. Merci de ce rapport qui a été adopté à l'unanimité par la commission transition écologique présidée par Séverine MAROUN.

Des interventions ?

**M. RAIFAUD** - Mes chers collègues, nous avons un plan Climat Air Energie métropolitain particulièrement ambitieux et nécessaire car notre territoire est particulièrement contributeur des émissions de gaz à effet de serre, et particulièrement sensible aux effets du changement climatique. Je voulais remercier celles et ceux qui ont permis son adoption en 2017 avec l'objectif de neutralité carbone en 2050, la réduction massive des consommations énergétiques finales.

On fait le bilan à mi-parcours. J'observe déjà que l'on a une difficulté d'évaluation pour avoir des indicateurs sur les actions. J'espère que l'action de labellisation engagée nous permettra d'améliorer ce point pour avoir des éléments extrêmement précis.

Ensuite, il y a le lien avec les autres documents cadres mentionnés parmi les objectifs et dans le plan d'action. Cela a été fait pour le projet de SCOT, notamment avec le principe de compensation de la consommation de pleine terre. À venir, le plan métropolitain hébergement habitat. Je ne vais pas détailler complètement tout ce qu'il est nécessaire de faire mais il faut changer d'échelle. Au rythme actuel de la rénovation énergétique des bâtiments, il faudrait un siècle pour faire tout ce qu'on a à faire. Il va falloir véritablement changer de braquet sur cette question, notamment en activant des mécanismes de financement innovants.

On va avoir besoin du service public de la donnée énergétique. Cela fait partie des éléments à lancer. On aura également besoin du schéma directeur énergie métropolitain. On a un vœu sur cette question, notamment en lien avec les communes et les territoires que nous allons présenter à la fin de ce Conseil. Il est important que l'on puisse continuer à travailler énergiquement sur cette question.

Je voulais saluer les initiatives et plans climat des établissements publics territoriaux qui ont chacun choisi des priorités adaptées à leur territoire. Cela nécessite sans doute un appui, des outils d'évaluation et d'accompagnement plus forts dans le lien entre la Métropole et les territoires sur ces questions.

Globalement, le résultat est significatif pour la mise en œuvre de ce plan dans le périmètre des compétences et des moyens de la Métropole aujourd'hui, malgré les faiblesses structurelles des moyens d'action de la Métropole du Grand Paris. Le GIEC nous dit qu'on a trois ans pour le climat, on y va.

**M. OLLIER** - Merci de nous aider à obtenir plus de moyens.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Je veux signaler le travail fait par nos élus et leurs équipes car c'est considérable avec si peu de monde dans nos effectifs.

## **17. Appel à Initiatives Privées Solarisation – Calendrier et méthodologie de poursuite du projet**

**M. GUIRAUD** - La crise énergétique illustre, si besoin en était, l'urgence de trouver des alternatives aux énergies fossiles et la solarisation est un outil pour arriver à d'autres formes d'énergies propres. Ce document vous fait un récapitulatif de ce qui a été fait depuis les analyses de géolocalisation de 2021 pour les emplacements, l'aide à l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments publics, avec une liste des prochaines étapes du projet : informations, appels à candidatures nouvelles, rejoindre les collectivités qui le souhaiteraient, marchés et études structurelles lancés d'ici la fin de l'année, et un nouveau montage juridique élaboré pour le début de l'année prochaine.

Il est proposé au Conseil de prendre acte de l'état d'avancement du projet de solarisation, et de dire s'il souhaite - je pense que c'est le cas - continuer dans cette voie qui me semble tout à fait vertueuse.

**M. OLLIER** - Merci. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Je rappelle que les collectivités qui souhaiteraient nous rejoindre dans le projet de solarisation devront se manifester par écrit avant le 31 décembre 2022. Un marché d'études techniques et structurelles financé par la Métropole sera lancé au cours du second semestre, avant le mois de décembre, donc très rapidement.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **18. Déploiement d'un outil métropolitain de supervision énergétique des bâtiments publics**

**M. GUIRAUD** - En lieu et place de Patrick CHAIMOVITCH qui suit ce dossier, c'est un des items du PCAEM qui vise l'objectif de 80 % du parc rénové en 2030 et en gros, cette délibération a fait écho à l'intervention de Sylvain RAIFAUD sur la rénovation thermique et énergétique des bâtiments. On va déployer à titre expérimental une supervision avec un protocole sur plusieurs communes (Aulnay-sous-Bois, Bondy, Colombes, Neuilly-sur-Marne, Rueil-Malmaison, Saint-Mandé, Sèvres, Vaucresson et Sceaux). Grâce à cet outil, les villes seront en capacité d'obtenir une vision instantanée et classifiée des consommations de leur patrimoine, et en mesure d'orienter efficacement les investissements énergétiques.

**M. OLLIER** - Merci. S'il n'y a pas d'observations, je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **19. Plan vélo métropolitain – Attribution d'une subvention à Grand Orly Seine Bièvre**

**M. BAUDRIER** - C'est une subvention à l'EPT Grand Orly Seine Bièvre pour un aménagement sur l'aqueduc de la vanne à Paray-Vieille-Poste. C'est la conséquence directe du travail sur le plan vélo métropolitain et du comité d'axe n° 3. Au cours de cette réunion, la Mairie de Paray-Vieille-Poste et l'EPT Grand Orly Seine Bièvre (GOSB) ont proposé cet aménagement qui va permettre un linéaire important. C'est un investissement de près de 1,6 M€ que nous finançons à hauteur de 630 000 € au sud de la plateforme d'Orly, dans un axe structurant de notre plan vélo nord/sud. Cela légitime complètement notre stratégie de travailler par comités d'axe.

**M. OLLIER** - Merci pour GOSB et Paray-Vieille-Poste. La commission cohérence territoriale et mobilité durable présidée par Christophe NADJOVSKI a émis un avis favorable à l'unanimité.

S'il n'y a pas d'observations, je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **20. Plan vélo métropolitain – Convention d'objectif et de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et le Collectif Vélo Ile-de-France pour 2022-2024**

**M. BAUDRIER**- Le Collectif Vélo Île-de-France 2022-2024 rassemble la plupart des associations cyclistes d'Ile-de-France, avec plusieurs milliers d'adhérents cumulés, nous accompagne depuis plusieurs années, et a travaillé avec nous pour publier une carte interactive recensant tous les aménagements cyclables, a participé à toutes les réunions de travail préparatoires à l'adoption et au suivi de notre plan vélo métropolitain, a participé à la conférence de presse de présentation de ce plan vélo, et participe de façon active à nos comités d'axe et techniques. Tout notre travail sur les aménagements cyclables se fait en partenariat plus qu'étroit avec le Collectif Vélo Île-de-France. Partenariat très fécond, car il permet d'associer l'ensemble des associations cyclistes et lever toute incompréhension. C'est très efficace pour faire avancer les

aménagements cyclables. Je me félicite que ce partenariat avec le Collectif Vélo Île-de-France soit reconduit et je tiens à remercier leurs membres, notamment Rivo VASTA et Louis BELENFANT qui participent à toutes nos réunions au sein de la Métropole.

**M. OLLIER** - Je les remercie aussi, ils ont travaillé en étroite collaboration de manière efficace. Ce projet avance de manière très rapide, je remercie Jacques BAUDRIER qui en est l'animateur.

Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Je soumetts aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**NPPV : 1 (Johanne KOUASSI)**

## **21. Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la Métropole du Grand Paris et l'association « Boîtes à vélo »**

**M. BAUDRIER** - C'est un nouveau partenariat, une nouvelle convention avec une nouvelle association « Boîtes à vélo » dont l'objet est de promouvoir la cyclo-mobilité professionnelle. C'est complémentaire de ce que nous réalisons déjà avec le Collectif Vélo Île-de-France. Le but est la promotion de la cyclo-mobilité professionnelle, la sensibilisation des publics cibles et institutions publiques, la formation et accompagnement des entreprises et l'animation, le développement et la mise en avant de l'écosystème des entreprises à vélo. Il y a déjà 74 adhérents en Île-de-France pour activer la pédagogie par l'exemple. Je propose d'approuver cette convention avec une subvention de 65 000 €.

**M. OLLIER** - Approuvée à l'unanimité par la commission présidée par Pierre RABADAN.

Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Je soumetts aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **22. Programme de résorption des points noirs du bruit ferroviaire – Attribution de subventions**

**M. GONZALES** - Nous connaissons le rôle fondamental de notre Métropole dans la lutte contre le bruit et cette fois, il s'agit d'intervenir contre les points noirs du bruit ferroviaire, autour des valeurs réglementaires qui ne doivent pas dépasser 85 décibels. Ce sont des valeurs importantes. Il est absolument nécessaire d'intervenir dans ce domaine. Notre Métropole entre dans sa phase active après l'adoption des cartes de bruit et du PPBE, notamment à travers deux conventions concernant deux produits différents. Premièrement, il s'agit de financer des études avant-projet pour des écrans anti-bruit à Savigny-sur-Orge, Maisons-Alfort et Villeneuve-Saint-Georges, ce qui va ravir mon voisin de droite, et pas seulement car il s'agit également de passer convention de financement relative aux études de projets et travaux de résorption cette fois-ci concernant l'isolation acoustique des façades. Vous avez deux produits complémentaires, c'est donc très bien.

Il y a eu un avis à l'unanimité de la commission transition écologique et énergétique et le montant est de 1 945 862 €.

Je dirai en conclusion que faire du bruit ne fait pas de bien, mais faire le bien ne fait pas de bruit, ce que nous faisons à la Métropole, efficacement et à bas bruit.

*(Applaudissements).*

**M. OLLIER** - Merci de réveiller l'hémicycle. Peut-on voter sans faire trop de bruit ?

Je soumetts aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

On en rigole mais c'est un très beau projet, très utile aux communes qui vont bénéficier des murs antibruit.

## **23. Deuxième édition de l'appel à projets « Nature 2050 – Métropole du Grand Paris » : Annonce des lauréats et approbation du modèle de convention de financement**

**Mme GUHL** - Monsieur le Président, chers collègues, je suis particulièrement heureuse de vous rapporter cette délibération dont je sais qu'elle fera au moins la joie de 11 d'entre vous car il s'agit des 11 lauréats de Nature 2050.

Un peu d'histoire. Nature 2050 est un programme qui nous lie à la CDC Biodiversité. Nous y travaillons depuis 2019 avec un premier appel à projets en 2019 et un deuxième appel à projets en début d'année. Nous avons depuis réuni un jury composé à la fois de la CDC Biodiversité, de la Métropole du Grand Paris et d'un écologue de Sorbonne Université pour étudier les 20 dossiers qui nous ont été présentés et qui réunissaient tous les critères de Nature 2050. Parmi ces 20 dossiers, 11 ont été retenus dont :

- l'aménagement du lac de Sévigné pour la ville de Livry-Gargan pour 433 000 € ;
- la création d'une éco-friche paysagère pour la ville de Saint-Ouen pour 116 000 € dans un espace urbain très carencé en espaces verts et pollués ;
- le réaménagement de l'esplanade de la commune de Paris pour la société publique locale d'aménagement de rénovation et d'équipement de la Ville de Noisy-le-Grand (SOCAREN) pour 500 000 €. C'est de la biodiversité développée sur un espace construit sur dalles, mais également de la désimperméabilisation ;
- la valorisation et le développement du corridor urbain des berges d'Epinais-sur-Seine présenté par l'EPT Plaine commune pour 322 000 € ;
- le bois de Charonne, sentier ferroviaire bordé d'une forêt urbaine sur la petite ceinture à Paris 20<sup>ème</sup> présenté par la ville de Paris pour 500 000 € ; ce serait la première forêt urbaine de Paris ;
- l'aménagement du parc Éric Satie pour la ville d'Arcueil qui permettra un désenclavement du quartier en plus d'un bel aménagement biodiversité ;
- la création d'un jardin permacole et la requalification du parc André-Malraux pour la ville de Thiers, très beau projet également ;

Quatre projets pour lesquels nous avons un avis favorable sous réserve, qui sont en cours d'acceptation :

- la création d'un bassin naturel à Sèvres ;
- la végétalisation de la place Tony de Graaf à Meudon ;
- la réhabilitation et végétalisation du cimetière de La Garenne-Colombes ;
- la requalification de squares et parcs dans le cadre de la zone d'aménagement concerté de la rénovation urbaine du haut du Mont-Mesly à Créteil.

Ces 11 projets sont financés pour la somme globale de 4 120 000 €, soit le double du budget alloué à la première séquence en 2019 pour Nature 2050. Chaque projet pourra bénéficier d'un soutien complémentaire de la part de CDC Biodiversité au travers les financements collectés auprès d'entreprises franciliennes pour le suivi et l'évaluation des actions. Je vous remercie.

**M. OLLIER** - La commission biodiversité et nature en ville présidée par Philippe GAUDIN ici présent a émis un avis favorable à l'unanimité.

Y a-t-il des questions ? (*Il n'y en a pas*).

Je soumetts aux voix.

(*Il est procédé au vote*).

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Énormément de projets deviennent des réalités. Je m'en réjouis pour le travail de la Métropole, et merci pour le travail du bureau de la Métropole et des vice-Présidents.

## **24. Promenade des Hauteurs et des berges de l'Ourcq – Convention de partenariat avec Est Ensemble et études pré-opérationnelles et des premiers aménagements (2022-2024)**

**Mme GUHL** - Là aussi, il s'agit d'un très beau et grand projet de biodiversité car il s'agit de 42 kilomètres de boucle paysagère aménagés dans l'est de la Métropole. La délibération prévoit une convention de partenariat avec l'EPT Est Ensemble pour la promenade des Hauteurs. Je viens d'apprendre qu'elle est le circuit de footing de mon voisin, Daniel GUIRAUD. Elle va être réaménagée sur 42 kilomètres. Elle traverse les villes de Bagnolet, du Pré Saint-Gervais, des Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville, mais également Paris avec le 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>, Fontenay-sous-Bois et Rosny-sous-Bois.

C'est un très beau projet auquel nous participons à hauteur de 5 M€, soit 37 % du montant total pour la période 2022-2024. Nous verrons après 2024 avec une autre délibération. Je voulais vous en faire part, c'est un magnifique projet auquel la Métropole s'associe fortement par une grande partie du financement.

**M. OLLIER** - Daniel, vous m'aviez montré ce projet concernant effectivement les Hauteurs et les berges de l'Ourcq. Patrice BESSAC est là, il a conduit les opérations et je tiens à le remercier car il m'a mis sous une pression effroyable. C'était tellement intéressant que nous avons dit oui.

**M. BESSAC** - Vous remercier pour ce soutien à ces 42 kilomètres qui sont effectivement un projet original dans l'ordre des projets de végétalisation car nous allons réunir à la fois les villes concernées, un changement de conception sur la construction des voiries, une liaison entre l'ensemble des parcs qui traversent les villes concernées. Je suis d'autant plus heureux d'apprendre que Daniel GUIRAUD va en faire son chemin de footing. Ce sont 42 kilomètres, nous vous félicitons, cher Daniel, pour être à ce niveau d'ambition. Trêve de plaisanterie. C'est un projet qui va compter dans la capacité d'être démonstrateur de la création de zones végétalisées, dans des espaces urbains, pleinement opérationnelles à court terme.

**M. OLLIER** - C'est le seul avec une distance aussi importante sur toute la Métropole. À bon entendeur salut. Si vous avez d'autres ambitions de ce genre, nous sommes prêts à les soutenir.

S'il n'y a pas d'observations, je mets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Quand allons-nous l'inaugurer ?

**M. BESSAC** - Très bientôt. On va inaugurer le premier tronçon avant la fin de l'été. Il y aura ensuite plusieurs étapes. On a prévu un premier 10 kilomètres sur la préfiguration de la boucle et on espère arriver aux 42 kilomètres pour les Jeux olympiques.

## **25. Plan Alimentaire Métropolitain – Lancement de la démarche**

**Mme KEITA** - Merci. C'est un moment très important et je suis heureuse de présenter cette délibération. Il s'agit du lancement d'élaboration partenariale de notre plan alimentaire métropolitain. On le fait à deux voix avec Mme GUHL car on y travaille toutes les deux, et je la remercie de son accompagnement et de ses conseils.

Ce plan alimentaire est transversal dans notre Métropole car cela concerne aussi Xavier LEMOINE sur tout ce qui est économie circulaire et Jean-Michel GENESTIER sur la logistique. Conformément à notre plan climat air énergie métropolitain, la Métropole souhaite élaborer un plan alimentaire durable. Les orientations de ce futur plan ont été approuvées par nous le 11 octobre 2019. Il s'agit de soutenir le développement d'une agriculture urbaine en lien avec les terres agricoles voisines, rapprocher les producteurs des consommateurs, augmenter l'approvisionnement bio et local dans les restaurations collectives notamment au regard des dispositions de la loi Egalim, œuvrer pour la lutte contre le gaspillage alimentaire et pour le recyclage des déchets.

Le lancement de l'élaboration du plan alimentaire métropolitain est prévu au second semestre 2022. La Métropole sera accompagnée par une assistance à maîtrise d'ouvrage pour associer l'ensemble des collectivités partenaires de la Métropole du Grand Paris, et acteurs des secteurs agricoles et alimentaires du territoire à son élaboration dans le cadre d'une concertation qui nous tient à cœur. Cela se passera entre le mois de janvier et juillet 2023. Cela aboutira à une stratégie partagée et un programme d'action opérationnel soumis à notre approbation à l'automne 2023.

Pour finir, on a beaucoup de partenariats, notamment avec AgroParis Tech et sa fondation dans le cadre de la charte partenariale d'agriculture urbaine, la chambre d'agriculture d'Ile-de-France, l'association française d'agriculture urbaine professionnelle, le groupement des agriculteurs bio d'Île-de-France ; il manque Rungis et l'axe Seine. On a fait trois sessions de formation sur la diversité des formes d'agriculture urbaine et les outils pour accompagner son développement.

Je tiens à remercier mes équipes, Nicolas ROLLAND et ses équipes, et vous remercier, Monsieur le Président, et votre cabinet pour votre disponibilité pour que ce plan avance très vite. On va mettre en place un forum, on vous tiendra informés. Merci.

**M. OLLIER** - Je vous remercie pour votre travail. C'est une œuvre collective, nous avançons ensemble. La commission biodiversité et nature en ville présidée par Philippe GAUDIN a émis un avis favorable à l'unanimité.

Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Je soumets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **26. Appel à projets « restauration collective bio et locale » : Annonce des lauréats et approbation du modèle de convention de partenariat**

**Mme KEITA** - Il s'agit de l'annonce des lauréats. Le comité de sélection a été mis en place le 6 septembre 2022, a reçu 20 dossiers, et 11 ont été retenus par les membres du jury. Les collectivités non retenues pourront participer à des temps de formation ou d'accompagnement collectifs.

Les huit lauréats sont :

- Bagneux avec Malakoff ;
- le Sidoresto (Gentilly, Vitry-sur-Seine) ;
- le SIREC (Gennevilliers, Saint-Ouen, Villepinte, Villeneuve-la-Garenne) ;
- le SIRESCO (Arcueil, Aubervilliers, Bobigny, Villetaneuse, la Courneuve, Tremblay-en-France, Romainville, Champigny-sur-Marne, Ivry-sur-Seine, Choisy-le-Roi) ;
- Chaville ;
- Rueil-Malmaison ;
- Suresnes ;
- Orly.

Je vous remercie.

**M. OLLIER** - Merci. Je rappelle que la commission biodiversité et nature en ville présidée par Philippe GAUDIN a émis un avis favorable à l'unanimité.

Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Je soumets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

❖ **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)**

**27. Convention avec le syndicat d'assainissement de la vallée de la Bièvre pour le financement de l'acquisition de vannes pour lutter contre les inondations**

**M. BERRIOS** - Le projet porte sur une somme de 282 568 € HT pris à 40 % par le département de l'Essonne, à 20 % par le syndicat et 40 % pour la Métropole du Grand Paris. Il s'agit d'éléments de proximité fidèles à notre action concernant la lutte contre les inondations. Je vous propose donc cette délibération qui a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission.

**M. OLLIER** - Y a-t-il des questions ? *(Il n'y en a pas).*

Je soumetts aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**28. Convention avec le Département de la Seine-Saint-Denis pour le financement de reconnaissances géotechniques sur les ouvrages anti-crue**

**M. BERRIOS** - Là aussi, on avance et on suit l'innovation importante. Le coût pour la Métropole est de 150 376 € pour un coût total de 187 970 €. Je rappelle qu'une convention a été signée en décembre 2019 avec la Métropole et le Département de la Seine-Saint-Denis sur l'exercice partagé des missions sur la compétence GEMAPI. En juillet, avec le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, nous avons fixé le financement de cette opération de reconnaissance qui permet de compléter l'ensemble des financements. Les villes concernées sont Gournay, Noisy-le-Grand, Champs-sur-Marne, Clichy, le sud de Saint-Ouen, Saint-Denis et le nord de Saint-Ouen pour la partie étude, l'Île-Saint-Denis. Voilà ce que je vous propose d'approuver.

La commission a approuvé cette délibération à l'unanimité.

**M. OLLIER** - Je me permets de vous rappeler que la semaine dernière, dans le cadre de la Métropole et de Seine Grands Lacs, nous avons lancé les travaux du casier pilote de la Bassée. Nous y étions tous ensemble avec 300 personnes. Ce casier pilote va être achevé pour les Jeux olympiques en 2024, qui provoquera la diminution en cas d'inondation entre 15 et 20 centimètres sur les villes concernées. Cela me va très bien à Rueil car par rapport aux inondations de 2018, avec cinq centimètres de moins, les bas quartiers ne sont pas inondés, ce n'est donc pas négligeable. Le ministre BECHU est venu, il y avait du soleil, de la pluie, c'était ludique et merci pour le travail que vous faites pour la GEMAPI, mon cher Sylvain.

Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Je soumetts aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

❖ Développement économique, innovation, numérique et attractivité

**29. Convention d'objectifs et de moyens entre la Métropole du Grand Paris et l'EPCC Ateliers Médicis (2022-2025)**

**M. CESARI** - Chers collègues, je vous demande d'approuver la convention d'objectifs et de moyens entre la Métropole du Grand Paris et les ateliers Médicis sur le programme « L'art en mer ». Je rappelle que les ateliers Médicis portent avec l'école nationale supérieure des arts décoratifs, le programme en question visant à accompagner l'émergence d'une jeune création. Cela s'adresse aux jeunes Franciliens âgés de 16 à 23 ans.

Le coût est de 360 000 € pour trois ans, une montée progressive : 80 000 € en 2022, 120 000 € en 2023 et en fonction des résultats, 160 000 € en 2024. La commission attractivité, développement économique réunie le 26 septembre sous la présidence de Pierre RABADAN a voté favorablement à l'unanimité.

**M. OLLIER** - Merci infiniment. Xavier LEMOINE, Rolin CRANOLY, Jacqueline BELHOMME, Olivier KLEIN et moi-même, tous membres du conseil d'administration des ateliers Médicis, ne pourront pas prendre au vote.

Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Je sou mets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**NPPV : 5 (Jacqueline BELHOMME, Patrick OLLIER, Xavier LEMOINE représenté par Jérôme KARKULOWSKI, Olivier KLEIN représenté par François VAUGLIN, et Rolin CRANOLY)**

Merci pour les ateliers Médicis.

**30. Projet européen « TACTIC » : Participation et démarche de déploiement de la Métropole du Grand Paris**

**M. GENESTIER** - Nous avons un arsenal complet pour développer la logique vertueuse sur le territoire de la Métropole du Grand Paris en accord avec les maires et la Ville de Paris. Un projet européen, TACTIC, a été lancé auquel la Métropole s'est associée. Nous avons été lauréats de cet appel au projet européen de l'EIT *Urban mobility*. Ce dossier est porté par une société Clem' qui agit sur la ville de Paris et qui organise l'autopartage pour des véhicules utilitaires légers pour les artisans et commerçants, mais aussi pour tout concitoyen souhaitant déménager quelques meubles. Ces utilitaires légers sont évidemment électriques. Il s'agit pour cette délibération de faire que nous puissions lancer les candidatures de plusieurs communes. Nous devons retenir plusieurs candidatures pour installer trois à quatre stations sur différentes communes de la Métropole, d'en tester l'impact qui a été positif selon quelques études européennes, et assurer la répliquabilité de ces éléments. Cela me paraît important, et la commission présidée par Pierre RABADAN a été favorable à l'unanimité, a été très positive au-delà même de ce vote.

**M. OLLIER** - Merci pour votre investissement personnel sur ces beaux projets pour la Métropole.

Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Je sou mets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **31. Conventions entre la Métropole du Grand Paris et l'association « Paris&Co »**

**M. CESARI** - Il s'agit de conventions d'objectifs et de moyens entre la Métropole du Grand Paris et l'association « Paris&Co », également une convention de participation au déploiement du programme « Quartiers métropolitains d'innovation » et l'appel à manifestation d'intérêt « Quartiers métropolitains d'innovation ». L'ensemble est évalué à 800 000 € dont 500 000 pour la convention d'objectifs et 300 000 pour la convention de participation. Cette action en faveur de l'innovation permet à la Métropole et à Paris&Co de déployer de nouvelles initiatives à destination des communes.

Au vu du bilan du premier partenariat écoulé sur les trois années, nous avons engagé un nouveau partenariat pour les années 2022 à 2024. La commission numérique, innovation, recherche et développement s'est réunie le 30 septembre sous la présidence de notre collègue Dominique BAILLY et a été favorable à l'unanimité.

**M. OLLIER** - Merci, Éric. Djénéba KEITA, Émile MEUNIER, Karine FRANCKET, Geoffroy BOULARD, Pierre RABADAN et Karim BOUAMRANE, membres de l'association, ne peuvent pas prendre part au vote.

**M. GREGOIRE** - C'est un très beau programme de stimulation de l'innovation que nous menons depuis maintenant bientôt 12 ans à Paris. Merci beaucoup à la Métropole du Grand Paris non seulement de s'être saisie du sujet mais d'avoir fait appel au savoir-faire de « Paris&Co » pour la mise en œuvre. J'apporte un plein soutien à cette délibération et cette initiative.

**M. OLLIER** - Engagement pris et tenus.

**M. GENESTIER** - L'ensemble des activités, y compris la gestion des déchets, la qualité de vie et la mobilité, notamment des marchandises à travers la logistique, pourraient bénéficier de ce soutien. L'ensemble des acteurs de la logistique soutiennent cette délibération dans le sillage de ce qu'ont indiqué Emmanuel GREGOIRE et Éric CESARI.

**M. OLLIER** - Y a-t-il d'autres interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Je soumets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**NPPV : 6 (Djénéba KEITA, Emile MEUNIER, Karine FRANCKET, Geoffroy BOULARD, Pierre RABADAN, Karim BOUAMRANE représenté par Michel FOURCADE)**

### **❖ Désignations**

#### **32. Désignations des représentants de la Métropole au sein de divers organismes extérieurs**

**M. CESARI** - Comme d'habitude, cela se fait par échanges avec les présidents de groupe et conformément à la règle consistant à répartir les représentations. Aucun problème, on a suivi la règle qui nous réunit sur ce sujet. Il me faut dire nominativement qui est désigné :

Pour un poste de suppléant à la conférence intercommunale du logement au sein de l'EPT Boucle nord de Seine, Angéline BOURDIER-CHAREF d'Asnières est désignée.

Pour l'association Périphérie 2028, un poste de titulaire et un suppléant. En raison de son engagement, le poste de titulaire a été attribué à Luc CARVOUNAS, dont la suppléante sera Clotilde DEROUARD.

Pour la coopérative carbone, deux titulaires : Jean-Pierre LECOQ et Daniel GUIRAUD.

Pour l'association Avere-France, un poste de titulaire a été attribué à Étienne LENGEREAU.

Pour le comité des partenaires de la mobilité d'Île-de-France, il nous faut deux titulaires mais il y a un seul nom, il en faudra un deuxième et il s'agira d'une dame car il faut un équilibre hommes/femmes. Le premier titulaire est Éric CESARI. Je me suis auto-désigné.

**M. OLLIER** - Merci de ces négociations un peu compliquées, un peu longues. Nous désignons les personnes issues de ces négociations, et le reste quand vous aurez achevé les discussions. Je demande aux groupes de faire des efforts pour désigner leurs représentants, je préfère que les conseils soient au complet, s'il vous plaît

Je soumets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Pour accélérer, comme convenu avec les présidents de groupe, je lis juste l'intitulé. Il n'y a pas de présentation. Si vous voulez intervenir, vous levez la main.

#### ❖ Aménagement

**33. Opération d'intérêt métropolitain (OIM) de Noisy Pôle Gare – Approbation de la convention d'intervention foncière et du protocole d'intervention entre l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France, la Métropole du Grand Paris, la SPLA Noisy-Est et la commune de Noisy-le-Grand**

Je soumets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**NPPV : 1 (Manuel AESCHLIMANN)**

**34. Opération d'intérêt métropolitain (OIM) de Livry-Gargan – Approbation du bilan des acquisitions et des cessions réalisées par l'EPFIF en 2021**

Je soumets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**NPPV : 9 (Denis CAHENZLI, Emmanuel GREGOIRE, Laurent JEANNE, Djeneba KEITA, Olivier KLEIN représenté par François VAUGLIN, Patrick OLLIER, Manuel AESCHLIMANN, Pascal PELAIN représenté par Ludovic TORO, Marie-Christine SEGUI)**

**35. Opération d'intérêt métropolitain (OIM) de Villeneuve-la-Garenne - Approbation du bilan des acquisitions et des cessions réalisées par l'EPFIF en 2021**

Je soumets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**NPPV : 9 (Denis CAHENZLI, Emmanuel GREGOIRE, Laurent JEANNE, Djeneba KEITA, Olivier KLEIN représenté par François VAUGLIN, Patrick OLLIER, Manuel AESCHLIMANN, Pascal PELAIN représenté par Ludovic TORO, Marie-Christine SEGUI)**

#### ❖ Habitat

**36. Action d'intérêt métropolitain en faveur de l'amélioration du parc immobilier bâti : soutien financier au dispositif d'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété sise 22 avenue Paul Vaillant-Couturier à Bobigny d'Est Ensemble**

Je sou mets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

***La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.***

**NPPV : 1 (Manuel AESCHLIMANN)**

❖ **Transition écologique et énergétique**

**37. Approbation de la charte d'engagement « Ecowatt » de réseau de transport d'électricité RTE**

Je sou mets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**38. Avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la Métropole du Grand Paris et l'association « Energie partagée » - Programme 2023**

Je sou mets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

***La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.***

**NPPV : 1 (François-Marie DIDIER)**

**39. Convention spécifique entre la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris relative au financement du projet de réduction des émissions dues à la combustion de bois sur la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris**

Je sou mets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**40. Chaire « Agricultures urbaines, services écosystémiques et alimentation des villes » - Renouvellement de la convention de partenariat avec AgroParis Tech (2023-2025)**

Je sou mets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

❖ **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)**

**41. Approbation des modifications des statuts du syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle**

Je sou mets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**42. Approbation du rapport d'évaluation des charges transférées relatives à la gestion des digues du Département des Hauts-de-Seine et de l'avenant n°1 à la convention de transfert**

Je sou mets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**43. Approbation du rapport d'évaluation des charges transférées relatives aux missions de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations relevant de l'EPTB Seine Grands Lacs et de l'avenant n°2 à la convention de transfert de charges entre la Métropole du Grand Paris et le Département des Hauts-de-Seine**

Je sou mets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**❖ Développement économique, innovation, numérique et attractivité**

**44. Association Forum de Paris sur la paix – Attribution d'une subvention**

C'est une subvention de 80 000 € renouvelée tous les ans depuis trois ans.

Je sou mets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**❖ Administration générale et ressources humaines**

**45. Rapport annuel d'activité 2021**

Je sou mets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**46. Convention de collaboration pour l'encadrement d'un doctorant ADEME**

Je sou mets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**47. Adhésion de la Métropole du Grand Paris à la mission de médiation préalable obligatoire (MPO) mise en œuvre par le CIG Petite Couronne**

Je sou mets aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

#### **48. Modification des tableaux des emplois**

157 postes pour 149,8 ETP. Nous ne sommes pas si nombreux pour réaliser l'immense travail effectué par nos services. Je tiens à les en remercier.

Je soumetts aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

#### **D. VŒUX**

**1. Vœu n°1 déposé par le groupe Les Républicains, Divers Droite et Indépendants visant à obtenir un bouclier tarifaire pour toutes les communes face à l'explosion des coûts énergétiques**

**2. Vœu n°2 déposé par des élus du groupe Écologiste, Social et Citoyen relatif aux effets de la hausse des prix de l'énergie sur la continuité du service public**

Le premier est présenté par Eric CESARI, il est relatif à la hausse des prix de l'énergie et continuité du service public. Vœu d'une rédaction commune à l'ensemble des groupes. C'est la première fois que cela se produit de cette manière. Je tiens à remercier les Présidents de groupe qui ont fait ce travail consensuel qui honore la Métropole. Au-delà des observations des uns et des autres, cela rend hommage à la gouvernance partagée qui permet à la Métropole avance plus vite que les autres collectivités.

**M. CESARI** - Merci, Monsieur le Président. Plusieurs vœux ont été élaborés par différents groupes, nous sommes parvenus à une rédaction commune qui nous permettra de passer ce vœu de manière unanime. Ce vœu interpelle le gouvernement sur la mise en place du bouclier tarifaire et demande que l'ensemble des communes puissent en profiter car nous considérons que toutes les communes sont fragilisées. Le bouclier tel que prévu par le gouvernement jusqu'à présent se limitait à la taille des communes, ce qui n'avait pas forcément de sens par rapport aux difficultés qui sont celles de toutes les communes de France.

La Métropole s'engage par ailleurs évidemment au titre de ce vœu, a accompagné les collectivités notamment les plus fragiles, en mobilisant les moyens nécessaires pour assurer la continuité de l'action publique. Je pense que chacun voudra s'exprimer sur ce vœu, je ne serai pas plus long.

**M. OLLIER** - Encore merci pour ce travail commun. Sylvain, pourquoi intervenir puisque vous avez participé à la rédaction ?

**M. RAIFAUD** - Les dépenses d'énergie des collectivités sont susceptibles d'augmenter de 30 à 300 %, cela justifie pleinement l'adoption de ce vœu que nous soutenons.

**M. OLLIER** - Ma commune passe de 5 M€ d cette année à 14 M€ l'année prochaine. Je pourrais vous en citer beaucoup d'autres. Merci beaucoup.

Je soumetts ce vœu aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

***Le vœu est adopté à l'unanimité.***

**Mme DAUMIN** - Je suis tout à fait d'accord avec ce vœu, loin de moi l'envie de le remettre en cause. Je voulais attirer l'attention de notre assemblée sur les EPT, en tant que vice-Présidente de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre. Tous les EPT se trouvent dans la même situation et à ce jour, ne font pas partie des dispositifs intégrés dans les éléments de travail. Je voulais juste insister pour que cela le soit et pour que l'on intègre cet élément dans nos réflexions concernant la dotation d'équilibre entre la Métropole du Grand Paris et les EPT pour 2023.

**M. OLLIER** - Merci. J'ai une idée que je vais mettre en œuvre, la création d'un fonds énergie pour le soutien aux communes à hauteur de 100 M€, pour aider celles qui sont en difficulté et leur permettre d'améliorer leurs systèmes de production d'énergie. Pendant que j'y suis, un fonds de biodiversité de 80 M€ dans le cadre du plan biodiversité métropolitain. Cela évitera d'en reparler après.

### **3. Vœu n°3 déposé par des élus du groupe Écologiste, Social et Citoyen relatif au PMHH et aux modalités de sa co-construction**

**M. RAIFAUD** - Je ne vais pas vous faire la lecture du vœu en entier. Notre groupe est particulièrement préoccupé par la question du logement, la suppression de 14 000 places d'hébergement que le projet de loi de finances 2023 est sur le point d'entériner, tout cela lié avec les exigences du territoire durable que nous avons vues à travers du plan Climat Air Énergie métropolitain. C'est pourquoi nous souhaitons que la Métropole puisse partager les discussions et réflexions autour du plan métropolitain hébergement habitat avec le plus grand nombre. Nous proposons de lancer au premier trimestre 2023 une démarche d'écoute et de dialogue sur l'ensemble des villes et territoires de la Métropole pour qu'on puisse inviter chacune et chacun à exprimer sa compréhension du sujet pour en faire une opportunité pédagogique et favoriser la participation du plus grand nombre à cette démarche.

**M. CAHENZLI** - Nous y sommes très favorables. Dans le cadre du premier arrêt du PMHH, une concertation a été menée auprès des maires, territoires, institutions. On n'était arrivés pas loin des objectifs de l'État car sur 38 000 logements neufs, 38 760 étaient déclarés par les maires. En logements sociaux, on était légèrement inférieurs à 22 700, les maires en ont déclaré 20 400, donc des capacités à construire importantes. En plus de cette concertation, cela peut être une très bonne manière de poursuivre cette concertation ; c'est un gage de réussite si davantage de personnes et la population adhèrent à notre plan.

**M. OLLIER** - Dans le processus de mise en œuvre de notre PMHH, il faut que nos collègues socialistes trouvent un remplaçant dans le groupe de quatre qui dirige. Je demande qu'il y ait des réunions, il faut que ce remplaçant soit trouvé pour qu'il puisse se passer quelque chose le plus rapidement possible.

**M. GREGOIRE** - Je suis un peu embêté. On aurait dû en parler avant. Je suis assez défavorable à ce vœu. Non pas sur l'état d'esprit qui est de dire qu'il faut une concertation, elle est obligatoire, elle aura lieu mais encore faut-il savoir ce que nous allons dire aux habitants. Le vœu et la concertation me semblent prématurés par rapport aux réflexions à mener sur le PMHH et ce que nous entendons présenter collectivement aux citoyens pour le discuter. On fait déjà beaucoup de réunions publiques pour interroger les citoyens sur ce que l'on doit faire en matière d'hébergement ; encore faudrait-il que l'exécutif métropolitain se mette d'accord sur ce qu'on soumet à la concertation. Je veux dire notre objectif partagé d'engager en temps utile une concertation, dont je redis qu'elle est obligatoire, mais je trouve bizarre de commencer maintenant. Nous avons gagné un ministre mais perdu un Vice-Président logement ; je ne sais pas quel est le mieux. Nous devons prendre un peu de temps pour discuter du PMHH et les orientations que nous entendons lui donner avant d'aller au-devant des citoyens, y compris si l'unanimité habituelle de notre assemblée venait à être bousculée dans un certain nombre de débats que nous devons avoir sur le sujet, et qui sont lourds notamment pour chacun de nous dans nos communes. Nous sommes très attachés à la concertation mais cela me semble un peu prématuré à ce stade.

**M. OLLIER** - On peut considérer que ce vœu est un peu tôt, c'est cela ?

**M. RAIFAUD** - Pour répondre à l'argument précédemment apporté, je pense que tout cela est compatible. Évidemment, il faut reprendre les travaux. On est très impatient que les travaux reprennent au sein de l'exécutif et en lien avec les groupes politiques. Maintenant, il est temps d'avancer en fonction des nominations à venir. Cet engagement que notre assemblée prendrait en votant ce vœu est nécessaire pour dire que le temps venu, on fera la concertation et largement, et au-delà des contraintes légales. C'est bien notre proposition. Je pense que ce n'est pas du tout incompatible avec ce qui vient d'être dit.

**M. OLLIER** - La concertation aura lieu en temps voulu.

**M. CESARI** - Je veux intervenir en tant que président de groupe. J'avais le sentiment que nous étions tous d'accord pour le voter, c'était sur le principe. J'entends les arguments de notre collègue Emmanuel GREGOIRE. Entre une déclaration de principe et un vœu qui nous amène à initier dès le premier trimestre 2023 une démarche d'écoute et de concertation alors que l'on n'a pas le sujet de fond... Je suggérerais au Président RAIFAUD de retirer ce vœu et le reprendre pour être plus calé sur la démarche de la Métropole en tant que telle. Il n'y a pas d'urgence folle à acter. Il serait mieux pour l'ensemble des élus de la Métropole que ce vœu soit voté de manière unanime en le reprenant.

**M. OLLIER** - Je pense que ce serait une position sage.

**M. GREGOIRE** - Ce qui me gêne, c'est dire qu'on va commencer la concertation en janvier 2023. Cela me paraît hors de portée du travail technique et politique que nous devons mener collectivement. À cette exception près, je soutiens le vœu et son principe de la concertation en temps utile, *a fortiori* au-delà des obligations légales. Ne nous fixons pas janvier 2023 pour organiser les premières réunions publiques, je ne sais pas exactement ce que nous y dirions.

**M. LECLERC** - Le groupe Front de gauche soutient ce vœu. Contrairement ce que dit mon camarade CESARI sur la question du logement et de l'habitat, il y a une urgence, surtout alors que des milliers de logements d'urgence vont être supprimés. Ce dossier traîne depuis un moment, et il faut arriver à l'aborder. Dès le premier trimestre 2023, on peut lancer la concertation et commencer par l'expression des besoins et à travailler ces questions de l'habitat et de l'hébergement d'urgence. Il n'y a pas d'obstacle à cela. C'est se donner l'engagement à un moment où des gens souffrent et vont souffrir davantage dans la période à venir, montre que l'on est sur le sujet et que l'on y va vraiment.

**M. OLLIER** - Je suis embêté car notre belle unanimité risque de ne pas être confirmée dans les deux derniers votes. C'est d'autant plus embêtant que nous sommes d'accord pour lancer le PMHH et y travailler. Patrice, comme c'est vous qui convoquez les réunions de groupes de travail, pas de souci.

**M. JARRY** - Je crois que nous sommes tous d'accord pour qu'il y ait rapidement un PMHH, mais je crois qu'à certains endroits, on est bien contents qu'il n'y en ait pas.

**M. OLLIER** - J'ai demandé à M. CAHENZLI et vous de relancer le groupe de travail, comme je m'y étais engagé auprès du préfet de région après avoir voté le SCOT. Un membre du groupe est devenu ministre, j'attends son remplacement. Rien ne vous empêche de vous réunir sous votre houlette, convoquez le groupe pour qu'il puisse se réunir. On peut travailler à trois au lieu de quatre, ce n'est pas impossible. Je souhaite que le PMHH avance le plus vite possible. Si d'aventure, il y a des difficultés, et il y en aura certainement, elles bloqueront peut-être la machine, ou pas. Pour le SCOT, on avait annoncé beaucoup de difficultés et on nous avait expliqué qu'il serait impossible de le faire voter. Il a pourtant bien été voté à 92 % des votants.

Je pense qu'il serait opportun de repousser ce vœu à une prochaine séance que vous puissiez le travailler et éviter des ruptures d'unanimité uniquement pour une question de calendrier.

**M. RAIFAUD** - Je propose un petit amendement, Monsieur le Président, pour que notre assemblée puisse montrer son souhait d'avancer sur le dossier. Il consisterait à retirer les termes : « au premier trimestre 2023 ». Il n'y a plus d'échéance, mais c'est inscrit dans le calendrier. Notre demande porte sur le principe de cette concertation plus large que la simple obligation légale. Le groupe de travail sera déterminé et fera en sorte que les choses avancent à bon rythme car c'est nécessaire.

**M. OLLIER** - Donc le moment venu.

**M. CESARI** - En supprimant le délai, on peut être tous d'accord.

**M. OLLIER** - Je sou mets ce vœu aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

**Le vœu est adopté.**

Merci de ce travail coopératif.

#### **4. Vœu n°4 déposé par des élus du groupe Écologiste, Social et Citoyen relatif à l'arrêt des *dark stores* et *dark kitchens* dans la Métropole du Grand Paris**

**M. MEUNIER** - Monsieur le Président, mes chers collègues, comme vous en avez tous eu connaissance des problématiques liées aux *dark stores*, cette promesse de livrer les gens sur leur canapé en moins de 10 minutes. Cela produit énormément de nuisances d'abord sociales car les livreurs sont proprement exploités par ces entreprises. Il y a aussi une gêne pour les riverains avec tous les va-et-vient des livraisons jusqu'à point d'heure et enfin, cela détruit le commerce local et crée une concurrence déloyale à coups de M€ mis par ces start-ups à fonds perdus pour prendre le marché, et on ne peut pas le supporter plus longtemps.

Comme vous le savez, Monsieur le Président, la Métropole a demandé au gouvernement de donner aux maires la capacité de réguler ces activités, voire pour les maires qui le souhaitent, les interdire. Nous avons été collectivement entendus car un décret devrait paraître et donner cette compétence aux maires à travers leur PLU ou le PLUI. Nous pensons que la Métropole, en tant qu'assemblée de maires, doit prendre une position politique ferme pour dire que le territoire métropolitain doit tendre vers zéro *dark stores* et zéro *dark kitchens*, qui est le pendant dans les livraisons de cuisine. Une position politique. Il faut ensuite continuer les travaux par l'APUR pour bien les recenser, identifier le phénomène sur l'ensemble du territoire. Il faut enfin coordonner nos réponses car il va y avoir des effets de bord. À Paris, on a pris l'intention de les interdire sur des pans entiers de notre territoire dans notre futur PLU. Il ne faudrait pas que ces entreprises agiles puissent se retrouver en petite couronne et y créer toutes les nuisances pour livrer du dentifrice ou des hamburgers aux Parisiens. Il faut apporter une réponse globale. C'est donc un sujet métropolitain. On voit l'intérêt d'une coordination à l'échelle du bassin de vie. Je vous remercie.

**M. GREGOIRE**- Merci, Monsieur le Président. D'abord pour dire que nous nous réunissons à Paris avec l'intégralité des groupes politiques pour s'inquiéter de ce phénomène en développement. Nous nous abstenons sur ce vœu pour deux raisons. Nous avons plutôt politiquement fait le choix qu'il relevait des maires de prendre la décision d'autoriser ou pas, et de ne pas prendre de position collective qui contreviendrait à ce principe que chaque maire puisse choisir les réalités de nos territoires qui sont très différentes. Évidemment, je ne peux à l'occasion de cette intervention que confirmer notre détermination à lutter contre ce phénomène qu'est l'éloge de l'oisiveté consumériste qui met en très grand danger nos commerces de façon structurelle dans les cinq à 10 années qui viennent.

**M. CESARI** - Au titre du groupe que je préside, nous voterons contre ce vœu. Nous irons plus loin que la position exprimée par notre collègue GREGOIRE. Pour les mêmes raisons, nous souhaitons marquer notre désaccord car nous sommes défavorables à toute démarche qui consisterait à établir une interdiction générale qui ne peut pas être le fait de notre assemblée. Nous souhaitons évidemment comme cela a été indiqué par d'autres, que ce soient les maires au titre de ce que pourrait leur accorder la loi et l'interpellation du gouvernement qui va avec, qui décident ce qui se passe sur leur territoire. Nous avons le même souci de contrôle de ce phénomène par certains côtés inquiétant.

**M. OLLIER** - J'apprécie la position théorique qui est prise par votre groupe contre les *dark stores*. Les maires présents, moi le premier, sommes contre ce genre de procédé risquant de compromettre gravement nos centres-villes. Je suis sur un plan de droit, la Métropole ne peut pas s'arroger de position d'autorité qui s'impose aux maires ; elle n'en a pas le pouvoir. D'autre part, on ne peut pas prendre une décision d'interdiction que l'on n'a pas le droit de prendre juridiquement. La Ville de Paris avait pris des arrêtés qui ont été annulés, je crois. Ils ont été retoqués. C'est un problème de droit, ce n'est pas un problème de principe.

De plus, je n'ai pas la prétention de donner des leçons aux maires. Vous intervenez, vous n'êtes pas maire, vous n'êtes pas dans l'action du maire dans ce cadre-là. Ce n'est pas un reproche que je vous fais mais un constat. Quand vous êtes maire, vous avez le pouvoir de vous opposer au changement de baux. C'est moi qui ai fait voter la loi sur la préemption des baux commerciaux, elle porte mon nom. C'est moi qui ai lancé l'action « Centre-ville vivant » que vous avez approuvée à l'unanimité et 51 villes sont engagées dans cette

action fondée sur la préemption des baux commerciaux. Chaque fois qu'un bail est modifié, on peut préempter et la Métropole a donné des moyens financiers.

La Métropole va plus loin. Le 1<sup>er</sup> janvier prochain, la foncière d'investissement que j'ai promis il y a un an et demi est en marche. Les maires pourront faire appel à la foncière chaque fois qu'un bail se vend et qu'il risque d'y avoir un *dark store* et préempter. La foncière paiera à la place de la mairie à partir du 1<sup>er</sup> janvier. Ensuite, selon la loi Ollier, les maires auront deux ans pour trouver un commerce de proximité que vous souhaitez installer et la foncière vendra à ce commerce. On a mis en place un système de nature à donner aux maires les moyens de taper sur la table et s'opposer. À Rueil-Malmaison, je ne veux pas de *dark stores*, mais je ne peux pas donner un avis favorable à un vœu qui n'est pas juridiquement dans les clous du fonctionnement de la Métropole. Personnellement, j'y suis défavorable.

**M. TORO** - Le groupe UDI votera contre car juridiquement, cela ne tient pas. Il y a une demande, Amazon et Monoprix commencent à se mettre sur la liste de ces *dark stores*. Il y aura de toute façon des livraisons la nuit, c'est au législateur de les encadrer. Le problème est qu'ils réveillent tout le monde quand ils livrent, mais la demande est là. Cela a explosé depuis la crise du Covid-19. Je ne dis pas qu'il y aura une autre pandémie mais il y a une demande donc il y aura une offre. C'est au gouvernement de gérer cela et pas à nous.

**M. OLLIER** - D'autant plus que le Premier ministre a pris des engagements allant dans notre sens de manière législative, ce qui réglera les problèmes.

**M. RAIFAUD** - Si je peux me permettre de répondre. J'entends bien le point juridique, la proposition est une proposition politique. C'est une orientation politique que nous proposons à l'assemblée de retenir. Nous sommes la Métropole de maires mais aussi plus que cela, et nous sommes quelques-uns ici pour en témoigner.

**M. LECLERC** - Le groupe Front de gauche va voter ce vœu car c'est une question importante pour nous. À l'échelle des maires, on peut agir. Il faut changer le PLU pour interdire des entrepôts dans les rues concernées. C'est un désastre d'un point de vue urbain, écologique, de mode de vie. Si c'est une demande, il faut la contrecarrer. C'est un désastre écologique et social pour les personnes qui travaillent. Je ne sais pas si vous avez regardé les personnes embauchées, elles ne sont pas forcément très bien traitées comme salariés. À la fois sur un plan social et écologique, il faut empêcher le développement de ce genre de choses.

**M. OLLIER** - Je sou mets ce vœu aux voix.

*(Il est procédé au vote).*

**Le vœu est rejeté.**

Il n'y a pas à applaudir, c'est un débat démocratique positif.

## **E. COMMUNICATION**

### ➤ **Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur l'examen des comptes et de la gestion de la Métropole du Grand Paris au titre des exercices 2016 et suivants**

Je vous signale que dans ce rapport, il n'y a rien de négatif par rapport à la gestion des comptes, simplement des opportunités pour l'avenir de la Métropole. Ce n'est pas le rôle de la chambre régionale des comptes mais ils l'ont fait et je vous transmets ce rapport en communication. Vous en prendrez connaissance.

Merci, chers collègues. Nous terminons.

**La séance est levée à 17 heures 44.**

**Etaient présents :**

AESCHLIMANN Manuel, AMOZIGH Joëlle, BAILLY Dominique, BARON Laurent, BAUDRIER Jacques, BECHIEAU François, BEDU Vincent, BELHOMME Jacqueline, BELLIARD David, BENEDIC Fabien, BENETEAU Sébastien, BENISTI Jacques-Alain, BERRIOS Sylvain, BERTHOUT Florence, BESSAC Patrice, BLUTEAU Jean-Michel, BONNET-OUALDJ Nicolas, BOULARD Geoffroy, BOUTEILLE Monique, BOYE Alphonse, BUCAILLE Véronique, CAHENZLI Denis, CARRERE-GEE Marie-Claire, CARVOUNAS Luc, CESARI Eric, CHAVANON Marie, CHEVALIER Catherine, CHEVREAU Hervé, CORDEBARD Alexandra, COURTOIS Daniel-Georges, CRANOLY Rolin, DASPET Virginie, DATI Rachida, DAUMIN Stéphanie, DELL'AGNOLA Richard, DEROUARD Clotilde, D'HAUTESERRE Jeanne, DIDIER François-Marie, DRAI Carole, EL KHALFAOUI Shems, FAURE-SOULET Jean-Paul, FEMEL Yvan, FOURCADE Michel, FRANCHI Vincent, FRANCLLET Karine, FROMANTIN Jean-Christophe, GABELOTAUD Afaf, GAUDIN Philippe, GAUTRAIS Jean-Philippe, GENESTIER Jean-Michel, GESELL Quentin, GICQUEL Hervé, GONZALES Didier, GOUJON Philippe, GREGOIRE Emmanuel, GUHL Antoinette, GUIRAUD Daniel, JARRY Patrick, JEANNE Laurent, KARKULOWSKI Jérôme, KEITA Djénéba, KONE Fatoumata, KOUASSI Johanne, LAFON Laurent, LALLIER Nathalie, LARGHERO Denis, LAURENT Philippe, LECLERC Patrice, LECOQ Jean-Pierre, LEJOINDRE Eric, LENGEREAU Etienne, LEYDIER Anne-Gaëlle, LIMOGES Marie-Pierre, LOUAP Pascal, MALLO Benjamin, MARCILLAUD Bruno, MARSIGNY Brigitte, MARTIN Pierre-Yves, MARTIN Xavière, MATMATI Sinda, MENTRE Gilles, MEUNIER Emile, MONGES Philippe, NGIMBOUS BATJOM Thérèse, NIZARD Isabelle, OLLIER Patrick, PECCOLO Hélène, PLIEZ Eric, QUILLERY Christine, RABADAN Pierre, RAIFAUD Sylvain, RÉMY-LELEU Raphaëlle, REVILLON Yves, RUSSIER Laurent, SAMAKE Hamidou, SANTINI André, SAUERBACH Laurent, SEGUI Marie-Christine, SEMELLE Jacques-Henri, SIMON-DECK Sylvie, THIROUX Aurore, TORO Ludovic, VALIER France-Lise, VASTEL Laurent, VAUGLIN François, VEDIE Arnaud, WEIL Ariel

***Etaient représentés :***

AQUA Jean-Noël par BONNET OUALDJ Nicolas, ASENSI François par LEYDIER Anne-Gaëlle, BAGUET Pierre-Christophe par LOUAP Pascal, BALAGE EL MARIKY Léa par MEUNIER Emile, BARNAUD Jean-Pierre par GESELL Quentin, BESSIS Aline par BOULARD Geoffroy, BIDARD Hélène par JARRY Patrick, BONTINCK Katy par GUIRAUD Daniel, BOUAMRANE Karim par FOURCADE Michel, BOUDY Guillaume par BOUTEILLE Monique, BOUYSSOU Philippe par DAUMIN Stéphanie, CAMBON Christian par GICQUEL Hervé, CAREL Pierre-Olivier par AMOZIGH Joëlle, CARREZ Gilles par BENISTI Jacques-Alain, CATHALA Laurent par SIMON-DECK Sylvie, CIUNTU Marie-Carole par BERRIOS Sylvain, COUMET Jérôme par SAMAKE Hamidou, DAGNAUD François par CORDEBARD Alexandra, DALLIER Philippe par OLLIER Patrick, DE COMARMOND Hélène par CARVOUNAS Luc, DE LA RONCIERE Grégoire par GENESTIER Jean-Michel, DE LARMINAT Ségolène par CHEVREAU Hervé, DE MARCILLAC Aline par LARGHERO Denis, DE RUGY Anne par RAIFAUD Sylvain, DEMUYNCK Christian par CRANOLY Rolin, DONATH Patrick par LENGEREAU Etienne, DOSNE Olivier par DRAI Carole, DOUSSET Didier par FROMANTIN Jean-Christophe, DULERMO Sébastien par LIMOGES Marie-Pierre, EVREN Agnès par GOUJON Philippe, FARCY Patrick par BEDU Vincent, GRILLON Eric par DELL'AGNOLA Richard, GUILLET Jean-Jacques par D'HAUTESERRE Jeanne, HERBILLON Michel par FEMEL Yvan, HERVE Stephen par MARTIN Pierre-Yves, HIDALGO Anne par GREGOIRE Emmanuel, JEMNI Halima par RABADAN Pierre, JUVIN Philippe par AESCHLIMANN Manuel, KERN Bertrand par KOUASSI Johanne, KLEIN Olivier par VAUGLIN François, LAGARDE Jean-Christophe par SANTINI André, LAVARDE Christine par MARTIN Xavière, LEMOINE Xavier par KARKULOWSKI Jérôme, LEPRETRE Michel par LECLERC Patrice, MADEC Roger par NGIMBOUS BATJOM Thérèse, MAROUN Séverine par CAHENZLI Denis, MARTIN Jacques JP par JEANNE Laurent, MEIGNEN Thierry par MARSIGNY Brigitte, MONTANDON Valérie par DEROUARD Clotilde, MOTHRON Georges par VALIER France-Lise, MUZEAU Rémi par COURTOIS Daniel-Georges, PANETTA Tonino par GONZALES Didier, PARISSET Marion par SEMELLE Jacques-Henri, PELAIN Pascal par TORO Ludovic, PEMEZEC Philippe par CESARI Eric, PETIT Carine par MATMADI Sinda, POUX Gilles par RUSSIER Laurent, SACK Pierre par FRANCLLET Karine, SADI Abdel par BAUDRIER Jacques, SENANT Jean-Yves par VEDIE Arnaud, SIFFREDI Georges par FRANCHI Vincent, SOUYRIS Anne par GUHL Antoinette, SOW Fatoumata par EL KHALFAOUI Shems, SZPINER Francis par NIZARD Isabelle, TAIBI Azzédine par BELHOMME Jacqueline, THOREAU Yves par BOYE Alphonse, TORDJMAN Patricia par GAUTRAIS Jean-Philippe, TOURY Agnès par CARRERE-GEE Marie-Claire, VALLETON Martine par MARCILLAUD Bruno, WEIL Julien par SEGUI Marie-Christine, YAVUZ Métin par BAILLY Dominique

***Etaient absents excusés :***

AMIABLE Marie-Hélène, ASLANGUL Charles, AZZAZ Nadège, BARODY-WEISS Christiane, BAS Benoît, BLANCHET Stéphane, BORSALI Jean-Baptiste, BOURDIER-CHAREF Angelina, BROSSAT Ian, CHAIMOVITCH Patrick, CHARBONNIER Régis, DECHY François, DOUET Patrick, EXCELLENT Dieunor, GROUSSEAU Jean-Jacques, JACQUELINE-COLAS Véronique, JANODET Christine, KOMITES Pénélope, LAURENT Jean-Luc, LECOUFLE Françoise, MESSAS Emmanuel, NAJDOVSKI Christophe, NOWAK Mélanie, PEREZ Karina, SARRABEYROUSE Olivier, SCHLEGEL Eric, TORANIAN Anouch, VERMILLET Brigitte, VERON Aurélien, VEYRUNES-LEGRAIN Cécile

Le Président de la métropole du Grand Paris  
Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

